



# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OUVRIER VITICOLE (BPA)

NIVEAU 3  
FORMATION CONTINUE

Le BPA Ouvrier Viticole propose une qualification professionnelle aux ouvriers travaillant dans le secteur viticole, à la production et/ou à la transformation. Les emplois de ce secteur se situent en général dans des exploitations viticoles ou encore dans des structures de type cave coopérative ou une entreprise de négoce.

Dans le cadre du CTDCO (Comité Territorial de Développement des Compétences et de l'Orientation), la Région Grand Est, ses partenaires de l'emploi, de l'insertion et les branches professionnelles établissent un diagnostic territorial des besoins en compétences du territoire pour répondre aux besoins des entreprises et permettre aux demandeurs d'emploi un retour à l'emploi efficace. L'action de formation décrite sur cette fiche s'inscrit dans cette démarche.



## C'EST QUOI ?

### Objectifs pédagogiques évaluables :

- Réaliser les travaux manuels de conduite de la vigne et de travail du vin en autonomie
- Réaliser les travaux viticoles mécanisés
- Préparer son accès à un emploi d'ouvrier viticole

### Modes de validation & référence RNCP de la certification :

Diplôme de niveau 3 (niveau CAP/BEP) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, obtenu après validation de toutes les UC constitutives du diplôme. RNCP39068 – Date du JO/BO : 03/02/2024

### Durée et lieu :

Environ 1278 heures, de septembre à juin, au Centre de Formation Viticole de Bar sur Seine, dans les vignes aux alentours et au CFPPA à Saint-Pouange

### Modalités d'alternance :

A temps plein sur un an  
400 heures en entreprise réparties sur 2 jours par semaine

### Modalités pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel



## POUR QUI ?

### Public ciblé :

Formation ouverte aux demandeurs d'emploi, salariés en évolution professionnelle ou adultes en reconversion professionnelle. Contrat de professionnalisation possible.

### Prérequis & conditions d'inscription :

Être majeur, justifier d'un niveau de fin de scolarité obligatoire (3ème), d'une année d'activité professionnelle, avoir une expérience professionnelle significative dans le secteur viticole et être mobile.  
Aptitude compatible avec l'exercice du métier.



## Débouchés

Le titulaire du BPA « ouvrier viticole » est appelé à occuper un emploi du premier niveau de qualification dans le secteur viticole (niveau 3). Cet emploi renvoie au métier d'ouvrier/ouvrière viticole.



## Suite de parcours

Pour évoluer dans l'emploi, le bénéficiaire pourra réaliser un BP REA viticulture ou des actions de formations courtes de perfectionnement.

# Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



## QUEL CONTENU ?

### Programme de la formation :

- **Accueil, Individualisation du parcours / Remise A Niveau (RAN) et bilan – 38 heures**
- **UC1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier viticole – 161 heures :**  
Connaissance du territoire et des acteurs de la filière, protection de l'environnement et santé humaine, droit du travail, informatique, maths et TRE
- **UC2 : Réaliser des travaux de taille hivernale de la vigne - 119 heures :**  
Taille Champenoise et préparation du Certificat de taille
- **UC3 : Réaliser des travaux viticoles manuels hors taille – 175 heures :**  
Biologie de la vigne, fertilisation et amendement ; ennemis de la vigne et moyens de protection ; travaux d'entretien du vignoble : entretien du système de palissage, plantation, ébourgeonnage, palissage.
- **UC4 : Réaliser des travaux viticoles mécanisés – 217 heures :**  
Entretien des matériels, montage et réglage des équipements ; conduite d'enjambeur et de chenillard ; réalisation des travaux mécanisés.
- **UC5 : Réaliser des travaux d'élaboration du vin – 119 heures :**  
Process d'élaboration d'un champagne, réalisation des opérations de vinification.
- **CACES<sup>®</sup> 3 R489 chariot élévateur – 49 heures**

### Méthodes et accompagnements pédagogiques mobilisés :

Alternance de cours et travaux dirigés en salle, travaux pratiques, visites... Plateforme de formation à distance Moodle. Accompagnement du parcours : positionnement, entretien individuel, suivi en entreprise, suivi des acquisitions. Un formateur référent tout au long de la formation.

### Modalités d'adaptation de parcours :

Modalités d'adaptations possibles du parcours pour tenir compte du niveau initial du demandeur ou de sa situation (Validations d'Acquis Académiques...) lors de l'entretien de positionnement.

### Modalités d'évaluation des objectifs/blocs de compétences :

Évaluations formatives en cours et en fin de module sous la forme d'autoévaluation, qcm, mise en situation...  
Évaluations certificatives en situations professionnelles suivies d'entretiens d'explicitation.

Le BPA, organisé en unités capitalisables (UC), est délivré après validation de chacune d'elles. La validation d'UC permet la validation de bloc de compétences. Une attestation de validation des capacités est délivrée pour les parcours partiels.

# Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



## BON À SAVOIR

### Modalité d'évaluation de l'action :

La satisfaction de l'apprenant fait l'objet d'une évaluation.

### Principaux indicateurs 2025 :

- Taux de réussite aux examens : 89 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 94 %
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 80 %

### Tarif :

Coût de la formation d'un parcours complet : 6296 €.

### Mode de financements :

Possibilité de prise en charge possibles selon la situation des candidats (CPF, Transition Pro, VIVEA, OPCO...)  
Formation ouverte en **contrat de professionnalisation**.

### Rémunérations :

Une rémunération peut être versée durant la durée de votre formation selon la situation des candidats (AREF par France Travail, RSFP par le Conseil Régional, par votre employeur...).



## + D'INFOS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de l'Aube  
Route de Viélaïnes  
10120 SAINT-POUANGE  
Tél. : 03.25.41.64.00  
cfppa.st-pouange@educagri.fr  
[www.campusterresdelaubes.fr](http://www.campusterresdelaubes.fr)



### Modalités de sélection :

Informations collectives et entretien individuel.

La formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant l'ouverture.

**Délai d'accès :** entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande.

### Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CFPPA de l'Aube soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre écoute pour analyser vos besoins, adapter et accompagner votre parcours de formation :

Linda CUYPERS - 03 25 41 64 00 - [cfa.aube@educagri.fr](mailto:cfa.aube@educagri.fr)